382

Au.

29 octobre 193

Madame Georges Cailler, La Riedera près Laroche,
Canton de Fribourg

Madame,

En possession de vos lignes du 28 octobre j'ai le regret de me voir empêché de venir au Canton de Fribourg, comme je me l'étais proposé. Je ne pourrai donc profiter de votre permission de venir voir vos deux toiles de Vallotton, qui sont, si je suis bien renseigné :

1. la dame au voile vert, 1907, reproduite à la planche 84 de l'ouvrage consacré à Félix Vallotton par Mme. H.Hahnloser,
2. le portrait de M.Cailler à Broc, 1906.

Le but de mon voyage aurait été, à part l'étude des deux tableaux, de vous prier de vouloir bien, en l'honneur de l'artiste, collaborer à l'exposition Félix Vallotton que nous sommes en train d'organiser et qui comprendra un nombre considérable d'oeuvres cachées jusqu'à maintenant dans des collections Parisiennes, à côté d'un choix de tableaux appartenant à des amateurs Suisses. Comme il ne me sera pas possible de prononcer directement l'invitation à participer à notre exposition, j'ai l'honneur de la formuler avec ces lignes par écrit, en vous déclarant que le Kunsthaus, qui est le Musée des Beaux-Arts de Zurich, prend à sa charge tous les frais résultant du déplacement des oeuvres qui lui sont confiées par les prêteurs, comme également il les assure contre tous risques à partir du moment où elles quittent le domicile du prêteur jusqu' à la date, où, après la clôture de l'exposition, elles leur sont retournées. Nous vous prions donc de nous faire adresser les deux toiles, emballées dans une caisse solide, grande vitesse, port dû, dans les premiers jours de la semaine prochaine, et si possible, avant le 2 novembre, à l'adresse Kunsthaus Zurich. L'exposition sera inaugurée dans les premiers jours de novembre pour durer jusqu'au commencement du mois de décembre. Nous nous permettrons de vous